



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
01/08/2022

Dossier complet le :
16/08/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0235

1. Intitulé du projet

Extension d'une parcelle de vigne du domaine viticole du Château du Seuil à Aix-en-Provence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA Domaine du Seuil

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DAUSSUN Agnès Gérante

RCS / SIRET

8 0 2 7 9 6 7 0 6 0 0 0 2 5

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°47 a)	L'extension de la parcelle de vigne actuelle porte sur une bande de terrain contigüe de 2,6 HA dont 1,76 HA sont partiellement boisés. Cette surface, comprise entre les seuils de 0,5 et 25 HA relève de l'examen au cas par cas en application de l'article R.122-2 du code de l'Environnement. Son défrichement implique une autorisation de défrichement en application de l'article L. 341-3 du code forestier.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle viticole actuelle, d'une surface de 2,8 HA est située au Nord de la parcelle cadastrale C 5 dans la commune de Saint-Cannat dans les Bouches-du-Rhône, parcelle cadastrale d'une surface totale de 9,8 HA.

Le projet consiste à défricher une bande de 2,6 HA contigüe à la parcelle viticole et comportant une zone faiblement boisée de 1,76 HA. Le reste de la parcelle cadastrale (4,5 HA) restera boisé.

4.2 Objectifs du projet

Etendre le vignoble du Château du Seuil, situé dans la zone d'appellation d'origine protégée Coteaux d'Aix-en-Provence, dans le secteur produisant ses meilleurs vins rouges en défrichant une bande de 2,6 ha contigüe à une parcelle de vigne actuelle. Sur ces 2,6 ha, 1,76 ha sont faiblement boisés (cf photos jointes au dossier).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) Après obtention de l'autorisation de défrichement requise, coupe des arbres situés sur cette bande de 2,6 ha, dessouchage puis préparation du sol pour la plantation de vigne : labour, régularisation du sol;
- 2) Raccordement de la parcelle au réseau d'irrigation par goutte à goutte du domaine;
- 3) Plantation de la vigne, installation du palissage puis des lignes de goutte à goutte.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Soins à la vigne dans le cadre du cahier des charges de l'AOP Coteaux d'Aix-en-Provence et dans le respect du mode de production biologique: labours, amendement naturel (Ovinalp), taille, épamprage etc...

A partir de la 3ème année vendange et vinification dans le chai du domaine.

Toute l'activité agricole du domaine du Seuil (vigne, oliviers) est conduite en respectant le mode de production biologique : certification depuis 2019.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-3 du code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle cadastrale d'un total de 9,8 HA. Partie Nord cultivée en vigne de 2,8 HA. Partie centrale à défricher de 2,6 HA. Partie Sud restant boisée : 4,5 HA.	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune de Saint-Cannat.
Département 13.
Section cadastrale C, Parcelle 0005.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?



Parcelle située en bordure de la ZNIEFF II " Chaîne de la Trévaresse" sans implication réglementaire.

En zone de montagne ?



Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?



Sur le territoire d'une commune littorale ?



Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?



Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?



Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Risque sismique
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est à près de 5 KM au Sud/Est du site du projet. Il s'agit du site ZPS des garrigues de Lançon (FR 9310069)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Compte-tenu de sa localisation à proximité d'une zone déjà cultivée et de son faible boisement, ce défrichement n'est pas susceptible d'entraîner une dégradation de la biodiversité. Il n'affectera pas les continuités écologiques. Il contribuera ainsi que l'extension de la plantation de la vigne à la protection de la zone contre les feux de forêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du site ZPS Garrigues de Lançon.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	- Consommation d'un espace forestier limité en bordure d'une zone forestière importante. - Inversement, extension de l'espace agricole.	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique comme toute la chaîne de la Trévaresse.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒		
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒		
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒		
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Amélioration de l'activité viticole dans une zone favorable incluse dans le périmètre de l'AOP Coteaux d'Aix-en-Provence.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est limité à une zone de 2,6 HA dont seuls 1,76 HA sont boisés et, ce, de façon claismée (cf photos).
La coupe des arbres présents aura lieu en dehors des périodes de reproduction de la flore et de la faune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments d'information notés au présent formulaire et de l'évaluation simplifiée des incidences réalisée et jointe au dossier, je n'estime pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 / Rubriques 5 et 6 du présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le, 27-07-2022

Signature

